



## DANSE & GYM DU BOIS

Association N°3702  
Déclarée le 21 juin 1983  
Siège social  
Mairie de LA VILLE DU BOIS

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pour que les cours se déroulent dans de bonnes conditions, nous demandons aux parents et adhérents de prendre connaissance du présent règlement, de le **RESPECTER** et de **L'APPLIQUER**.

Toute personne adhérant à l'Association implique l'approbation de ses statuts et de son règlement intérieur.  
Le non-respect du règlement nous autorise à exclure du cours toute personne qui contreviendrait à celui-ci.

### I - MODALITÉS D'INSCRIPTION :

1 - L'Association est ouverte à tous à partir de 4 ans révolus avant le 31 décembre de l'année en cours pour la danse et à partir de 16 ans pour les cours de Zumba, Fitness, Pilates et gym d'entretien.

Les inscriptions se font en début de saison sportive et peuvent aller jusqu'aux vacances de la Toussaint (pour les cours de danse) ; l'Association peut exceptionnellement accepter de nouvelles inscriptions pour les cours de gym (Entretien, Pilates, Fitness, Zumba) et pour les nouveaux arrivants.

2 - Les élèves mineurs seront inscrits dans la discipline de leur choix après accord du professeur de danse, selon les cours correspondants à leurs âges et niveaux. Au début du premier trimestre, le professeur pourra évaluer les niveaux des élèves afin de les orienter dans un autre cours, en cas de besoin.

3 - Toutes les inscriptions se font obligatoirement auprès des membres du Bureau ou selon les modalités mises en place décrites sur le site internet de l'Association <https://www.danseetgymdubois.com/>

4 - L'inscription sera définitive selon les conditions suivantes :

- le formulaire d'inscription ou de pré-inscription rempli,
- le paiement de la cotisation annuelle et frais d'adhésions effectué,
- le certificat médical d'aptitude de moins de 3 ans (**renouvelable tous les 3 ans ou après une période d'arrêt temporaire de pratique sportive**) remis (au plus tard avant les vacances de la Toussaint).
- le présent règlement intérieur validé.

Tout changement de situation en cours d'année scolaire, (adresse, coordonnées téléphoniques...) doit être impérativement signalé par email à [danseetgymdubois@gmail.com](mailto:danseetgymdubois@gmail.com).

### II - COTISATIONS :

1 - Le montant de la cotisation annuelle ainsi que les modalités d'application sont fixés chaque année par une délibération du conseil d'administration.

Le non règlement de la cotisation annuelle entraînera l'exclusion de l'adhérent.

2 - Les absences ne peuvent être déduites ou remboursées.

Seuls les arrêts définitifs pour raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical de contre-indication concernant au minimum un arrêt d'une durée supérieure à 3 mois),

ou pour cause de déménagement à plus de 15km entre le domicile et le lieu de pratique des cours dispensés (sur présentation d'un justificatif),

pourront, sur demande par mail, donner lieu à un remboursement au prorata des mois de cours restants (sachant que tout mois commencé est dû), et après accord du conseil d'administration.

Le montant de l'adhésion et de la participation aux frais de costumes ne sont pas remboursables.

Il sera toutefois possible de transformer le remboursement en don pour l'association (déclarée d'intérêt général), et en échange d'un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôts.

La cotisation annuelle ne pourra pas être remboursée en cas de force majeure (par exemple suite à une décision de la Mairie, de la Préfecture, d'un confinement imposé, de dégradation du lieu de pratique des cours, etc...).

### III - DEROULEMENT DES COURS :

#### 1 - ORGANISATION :

Les cours se déroulent habituellement au Petit Gymnase et au gymnase des Bartelottes, mais peuvent faire l'objet de délogement par la Mairie (dans ce cas, une communication sera faite en amont).

Aucun cours ne sera assuré pendant les vacances scolaires, sauf rattrapage dû à une absence du professeur, selon possibilité et/ou disponibilité. Des stages pourront cependant être proposés aux adhérents.

En cas d'un nombre insuffisant d'adhérents à un cours, le Bureau pourra décider de fusionner 2 cours.

En cas d'absence anticipée d'un professeur et dans la mesure du possible, le Bureau préviendra les adhérents par mail.

Dans le cas contraire, un message sera affiché sur la porte extérieure du gymnase et sur son compte Facebook/Instagram.

Les heures de cours annulées pourront être rattrapées ultérieurement selon les disponibilités de la salle de cours et du professeur.

Des manifestations sportives organisées par l'Association peuvent avoir lieu durant l'année et requièrent la participation des adhérents, selon l'événement.

Les billets mis en vente lors de ces manifestations ne sont ni repris ni échangeables ni remboursables. Le nombre de places mises en vente dépend du nombre d'adhérents inscrits et est susceptible d'être modifié chaque année.



## DANSE & GYM DU BOIS

Association N°3702  
Déclarée le 21 juin 1983  
Siège social  
Mairie de LA VILLE DU BOIS

### 2 - DISCIPLINE :

- Respect mutuel, attitude et langage corrects sont exigés de tous pendant les temps de cours et lors des échanges avec les professeurs, ainsi que les membres du Conseil d'Administration, sous peine d'exclusion.

Les adhérents sont tenus d'arriver en tenue, à l'heure sur le lieu des cours et de pointer la fiche de présence ou de répondre à l'appel fait par le professeur à chaque début de cours. Aucun retard ne sera toléré.

Les élèves doivent être assidus pour garantir une bonne évolution de la pratique et un bon déroulement de la saison.

Les vestiaires et/ou l'accès aux cours sont formellement interdits à toute personne non adhérente à l'Association.

- L'Association n'est pas responsable des vols commis dans les vestiaires. Il appartient à chacun d'être vigilant. Nous vous conseillons d'inscrire vos noms et ceux de vos enfants sur les tenues.

- Il n'est pas permis de parquer sa trottinette ou son vélo à l'intérieur de la salle de cours (merci de les laisser dans l'entrée, et ce, sous votre entière responsabilité).

- Concernant les mineurs fréquentant les diverses cours de l'Association, leurs parents ou leur représentant légal doivent s'assurer que leur enfant est bien pris en charge pendant la durée du cours soit par le professeur, soit par un membre du Bureau ; de plus, avant le cours et à la fin du cours, les enfants sont de nouveau sous la responsabilité des parents ou de leur représentant légal ; l'Association ainsi que le professeur ne pourront être tenus pour responsable en cas d'incident en l'absence d'un de ses représentants.

Il est **impératif** de respecter le règlement intérieur du **Petit Gymnase ainsi que du Gymnase des Bartelottes**, sous peine d'entraîner une sanction prise par le Bureau de l'Association.

- Tout membre inscrit (avec l'accord des parents pour les mineurs) accepte d'être filmé et photographié dans le cadre des activités de l'Association (par exemple vidéos/photos postées sur les réseaux sociaux, réalisation d'un DVD ou de photographies des spectacles...), et autorise l'utilisation des photos et des enregistrements pour les besoins de celle-ci.

### 3 - TENUE DANSE :

Pour les cours de **Modern'Jazz**, nous demandons un legging ou short noir avec un haut de sport, pas de chaussons mais les chaussettes (antidérapantes ou non) sont acceptées.

Pour les cours de **Classique**, la tenue sera à voir directement avec le professeur.

Pour tous les cours de danse, **les danseuses doivent venir avec les cheveux attachés** (chignon pour les cours de classique et natte, queue de cheval ou 1/2 queue pour les cours de Modern'Jazz)

Les jeans et pantalons de ville ne sont pas des tenues adaptées à la danse, les élèves ne respectant pas ces consignes ne seront pas acceptés en cours. Dans ce cas, le professeur peut demander leur exclusion du cours.

### 4 - TENUE GYM / FITNESS / PILATES / ZUMBA :

Les adhérents doivent prévoir une tenue confortable et appropriée à la pratique de la discipline.

Pour des raisons d'hygiène, **le port de chaussures de sport propres et réservées à cet usage est obligatoire** (pour les cours de Fitness et de Zumba).

Il est également demandé d'apporter une serviette en éponge et un tapis de yoga (si besoin pour le cours).

Seul le Bureau est habilité à modifier un cours.

Le Bureau.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et en accepte l'intégralité des conditions

En cochant cette case, vous acceptez que vos données soient utilisées uniquement à des fins de gestion des adhérents. Elles seront conservées cinq ans.

**Nom et Prénom de l'élève :**

**Nom et prénom du responsable légal en cas d'enfant de moins de 18 ans :**

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent ou du représentant légal :